

réfuter les allégations fausses de quiconque prône une doctrine contraire aux enseignements de l'Eglise catholique, ayons en cette matière une science exacte. Croyons que *"le mariage est sacré et qu'il ne doit pas être rangé parmi les choses terrestres; qu'il est exclusivement soumis à l'Eglise."* (Pie VIII, Encycl. *Traditio humilitatis*.) — *"L'Eglise seule a le pouvoir d'établir des empêchements qui dirigent le mariage ou le rende nul; elle seule a le droit et le pouvoir de déterminer la forme de ce contrat qui est sacrement, et de prononcer sur sa validité ou invalidité."* (Pie VII, *Epist. ad Epist. Motul.*) — *"L'Eglise elle-même ne peut pas modifier l'unité et l'indissolubilité du mariage telles qu'elles ont été établies par Jésus-Christ. Combien plus toute entreprise de l'Etat contre les deux prérogatives essentielles: l'état conjugal est nulle de plein droit. Tout ce que l'Etat peut à l'égard du mariage des chrétiens, c'est d'en régler les effets civils."* (Pie IX, *Lettre au roi de Sardaigne*, 19 sept. 1852.)

Offrons donc au divin Législateur de tout sacrement nos réparations pour l'outrage que lui font non seulement les impies mais même des catholiques dont l'ignorance et parfois la haine vont jusqu'à dire qu'un simple magistrat peut les marier, et l'Etat les démarier à volonté... Regrettons les conséquences de cette erreur, conséquences funestes aux époux eux-mêmes et davantage aux enfants, aux familles et aux sociétés... Profitons de toute occasion favorable pour condamner ce mal et le flétrir...

Demandons aussi pardon pour ceux qui n'apportent aucune préparation à la réception de ce sacrement, ne consultent pas Dieu dans la prière, ne sollicitent aucun conseil de personnes sages et éclairées, bâtissant une union éternelle sur l'entraînement d'un jour. Pauvres malheureux, aux chutes d'hier ils ajouteront les trahisons de demain.

Enfin, ô mon Dieu, je vous demande pardon pour les ingrats qui s'approchent de votre autel pour contracter mariage sans la pureté requise et profanent ainsi ce grand sacrement: *hoc sacramentum magnum est...*